

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	38
Membres excusés et représentés .....	8
Membres absents non représentés .....	2



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

Madame Nicole CERCLY est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Sylvain BERRIOS, Maire.  
Mme Nicole CERCLY, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Anne PECQUINÉ, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Dominique WAGNON, M. Cédric LAUNAY, Mme Yasmine CAMARA, Maires-Adjoints  
M. Jean-Marc BRETON, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Héliane LERATRE, M. Henri PETTENI, Mme Nazan EROL, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GÉRARD, M. Jean-Richard TESSIER

Etaient absents excusés et représentés :

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Jacqueline VISCARDI qui a donné pouvoir à Mme Nicole CERCLY, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Jean-Philippe COMBE, Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Didier KOOLENN qui a donné pouvoir à M. Philippe CIPRIANO, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, Mme Pascale CHEVRIER qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY.

Etait absent non représenté : M. Bernard VERNEAU

Au cours de la séance : M. Roméo DE AMORIM entre au point 2, Mme Valérie FIASTRE entre au point 4, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO qui a le pouvoir de M. Didier KOOLENN, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure de FONTAINE VIVE CURTAZ quittent la séance au point 12, M. Roméo DE AMORIM quitte la séance au point 13, M. Nicolas CLODONG, M. Roméo DE AMORIM, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO qui a le pouvoir de M. Didier KOOLENN, rentrent au point 14, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Jean-Philippe COMBE quitte la séance au point 17, M. Pierre-Michel DELECROIX rentre au point 17, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. COMBE rentre au point 18, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Patricia RIBEIRO quitte la séance au point 20, Mme Valérie CHAZETTE rentre au point 23.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2014**

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2014

**2.1 QUESTIONS ORALES**

Groupe "Saint-Maur écologique et solidaire" :

- Point sur les serres municipales
- Politique de réfection des trottoirs
- Point d'avancement du dossier Métropole de Paris

**ADMINISTRATION GENERALE**

**3. Communication du rapport d'activité 2013 du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne**

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour 2013 du SIFUREP.

Dont acte

**FINANCES COMMUNALES**

**4. Modification des tarifs de salles de la mairie, des maisons de quartier, de la maison du combattant et des sociétés et de la maison des associations**

Approuve les tarifs de mise à disposition des salles municipales, à compter du 1er janvier 2015.

Majorité  
33 Pour

15 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

**5. Fixation des tarifs forfaitaires de mise à disposition des salles de spectacles et des salles d'expositions.**

Approuve les tarifs de mise à disposition des salles de spectacles et des salles d'expositions,

Autorise Monsieur le Maire à revaloriser chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, les tarifs en fonction du dernier indice INSEE de la consommation (le taux ainsi obtenu étant arrondi au 1/10<sup>e</sup> inférieur),

Approuve les conditions de mise à disposition de chacune des salles.

Unanimité

**6. Attribution de subventions aux associations sur le budget de la ville (année 2014)**

Approuve l'attribution, au titre de l'année 2014, des subventions suivantes aux associations désignées ci-dessous :

- « Secours Populaire Français » 1 200,00 €
- « Club de scrabble de la boude » 2 500,00 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier en-tête, carte d'achèvement, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Précise que les dépenses seront imputées à l'article 5574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2014.

Unanimité

#### 7. Subvention d'équipement et garantie d'emprunts à l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés pour la réalisation de 24 logements sociaux PLUS/PLS/PLAI sis 116 avenue Foch à Saint-Maur-des-Fossés

Accorde à l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés, une subvention d'équipement de 618 937 € pour la réalisation de 24 logements sociaux PLUS, PLS et PLAI sis 116 avenue Foch à Saint-Maur-des-Fossés ;

Précise que cette dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2014 ;

Précise que cette subvention sera amortie sur 15 ans, conformément aux dispositions de la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2012 s'y rapportant ;

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 6 emprunts à souscrire d'un montant total de 2 347 601 € par l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont constitués de 6 emprunts d'un montant total de 2 347 601 € destinés à financer l'opération de réalisation de 24 logements PLUS, PLS et PLAI sis 116 avenue Foch à Saint-Maur-des-Fossés.

Précise que les conditions financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :

Lignes de Prêt	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier	PLS	PLS Foncier
Enveloppe					PLSDO 2012	P-SDO7012
Identifiant de la ligne de prêt	5033807	5033808	5033805	5033806	5034496	5034847
Montant	481 267 euros	471 290 euros	479 833 euros	298 970 euros	211 636 euros	394 597 euros
Commission d'instruction	0 euro	0 euro	0 euro	0 euro	120 euros	230 euros
TEG de la ligne de prêt	1,05%	1,05%	1,85%	1,85%	2,36%	2,36%
<i>Phase d'amortissement</i>						
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A					
Marge fixe sur index	+ 2%	- 0,2%	0,6%	0,6%	1,11%	1,11%
Taux d'intérêt *	1,05%	1,05%	1,85%	1,85%	2,36%	2,36%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés					

Modalité de révision	SR	SR	SR	SR	SR	SR
Taux de progressivité des échéances	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Méthode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360

\* Les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne de prêt

Accorde sa garantie pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts forment l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts;

Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Unanimité

#### 8. Subvention d'équipement et garantie d'emprunts à l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés pour la réalisation de 24 logements sociaux PLS sis 23 rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés

Accorde à l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés, une subvention d'équipement de 544 329 € pour la réalisation de 24 logements sociaux PLS sis 23 rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés ;

Précise que cette dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2014 ;

Précise que cette subvention sera amortie sur 15 ans, conformément aux dispositions de la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2012 s'y rapportant ;

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 2 emprunts d'un montant total de 2 805 642 € par l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont constitués de 2 emprunts d'un montant total de 2 805 642 € destinés à financer la réalisation de 24 logements PLS, sis 23 rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés.

Précise que les conditions financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :

Lignes de Prêt	PLUS	PLUS Foncier
Enveloppe	PLSDD 2013	PLSDD 2010
Identifiant de la ligne de prêt	5021141	5021142
Montant	1 379 756 euros	1 425 886 euros
Commission d'instruction	820 euros	850 euros
TEG de la ligne de prêt	2,11%	2,11%
Phase d'amortissement		
Durée	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11%	1,11%
Taux d'intérêt <sup>①</sup>	2,11%	2,11%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0,50%	0,50%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

① Les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne de Prêt.

Accorde sa garantie pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts font l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts;

**Autorise** le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Mairie  
47 Rue  
1 Centre M. Paul LAFITE

## 9. Subvention d'équipement et garantie d'emprunts à l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés pour la réalisation de 40 logements sociaux PLUS/PLS/PLAI sis 22 rue Alsace Lorraine à Saint-Maur-des-Fossés

Accorde à l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés, une subvention d'équipement de 797 053 € pour la réalisation de 40 logements sociaux PLUS, PLS et PLAI sis 22 rue Alsace Lorraine à Saint-Maur-des-Fossés ;

Précise que cette dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2014 ;

Précise que cette subvention sera amortie sur 15 ans, conformément aux dispositions de la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2012 s'y rapportant ;

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour la remboursement de 6 emprunts à souscrire d'un montant total de 3 102 940 € par l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont constitués de 6 emprunts d'un montant total de 3 102 940 € destinés à financer la réalisation de 40 logements PLUS, PLS et PLAI sis 22 rue Alsace Lorraine à Saint-Maur-des-Fossés.

Précise que les conditions financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :

Lignes de Prêt	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier	PLUS	PLUS Foncier
Enveloppe			PLSDD 2013	PLSDD 2013		
Montant	394 226 euros	354 102 euros	1 031 206 euros	549 514 euros	446 413 euros	325 479 euros
Commission d'instruction	0 euro	0 euro	610 euros	320 euros	0 euro	0 euro
Phase d'amortissement						
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A					
Marge fixe sur index	-0,2%	0,2%	1,11%	1,11%	0,6%	0,6%
Taux d'intérêt	Livret A -0,2%	Livret A -0,2%	Livret A +1,11%	Livret A +1,11%	Livret A +0,6%	Livret A +0,6%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement réduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés			
Modalité de révision	SR	SR	SR	SR	SR	SR
Taux de progressivité des échéances	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%

① A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente lettre d'offre est 1,26% (Livret A).

Accorde sa garantie pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si, l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts;

Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Unanimité

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

### **10. Réforme de la filière médico-sociale : actualisation des taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux**

Fixe à 100 % le taux de promotion des avancements de grades de la catégorie A de la filière médico-sociale – nouveau cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, tel que présenté à l'annexe 1.

Prend acte de l'actualisation de l'ensemble des taux de promotion en vigueur dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux de la ville, tel que récapitulé dans l'annexe 2.

Unanimité

## URBANISME - AMENAGEMENT

### **11. Approbation du programme de reconstruction du centre sportif Gilbert Noël et autorisation de recourir à la procédure de conception réalisation**

Approuve le programme de reconstruction du centre sportif Gilbert Noël d'une surface de plancher de 5500 m<sup>2</sup> environ.;

Décide de recourir à la procédure de conception réalisation et autorise le Maire à l'engager.

Mémoire

42 Pour

6 Abstentions (M. Yannick BRUNFI, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER)

## JEUNESSE ET SPORTS

### **12. Attribution de subventions aux associations sportives**

Attribue, au titre de l'année 2014, des subventions aux associations sportives pour un montant de 30 651 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au chapitre 924-40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

### **Au titre des manifestations sportives :**

VGA Escrime (Circuit national vétérans open 2014) ----- 1 000 €

### **Au titre de la promotion du sport :**

STELLA Handball (Centre de formation)----- 19 111 €  
VGA Voile (Championnats d'Europe de 420 en Pologne) ----- 1 000 €  
VGA (Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015) ----- 6 000 €  
STELLA Sports (Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015)----- 660 €  
SMUS (Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015) ----- 900 €  
Association Sportive les Terrasses (Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015)----- 60 €  
TCLV (Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015) ----- 60 €  
COMPAGNIE D'ARC (Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015)----- 120 €  
U.S. LUSITANOS (Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015) ----- 1 260 €  
TAE KWON DO CLUB (Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015)----- 480 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € doivent signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

### **13. Approbation de la convention type de mise à disposition non exclusive des piscines municipales au profit des maîtres nageurs de la ville dispensant des leçons de natation à titre privé.**

Approuve la convention type de mise à disposition non exclusive des piscines municipales au profit d'un éducateur sportif dispensant des leçons de natation à titre privé, ci-après annexée.

Fixe à trois cents euros le montant de la redevance annuelle prévu dans la convention susvisée

Approuve la charte d'organisation des cours particuliers.

Autorise le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer la convention susvisée dès lors qu'elle est conforme au modèle approuvé.

Autorise le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer la charte d'organisation susvisée dès lors qu'elle est conforme au modèle approuvé.

Unanimité

## AFFAIRES CULTURELLES

### **14. Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants - Catégories 1,2 et 3 - pour les exploitants, entrepreneurs ou producteurs et diffuseurs de spectacles.**

AUTORISE Monsieur le Maire à faire la demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants, catégories 1,2 et 3 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Unanimité

**15. Demande de subvention auprès de l'Association Départementale d'Information et d'Actions Musicales (A.D.I.A.M.) en Val-de-Marne, relative à la résidence de l'ensemble DIALOGOS**

**Autorise** Monsieur le Maire à percevoir, de l'A.D.I.A.M. la subvention relative à la mise en œuvre de ce projet.

Unanimité

**16. Demande de subvention auprès du Ministère de la culture et de la communication - Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, relative à la résidence de l'ensemble DIALOGOS**

**Autorise** Monsieur le Maire à percevoir, de la Direction régionale des affaires culturelles, la subvention relative à la mise en œuvre de ce projet.

Unanimité

**17. Opération "Cinéma en famille"**

**Se prononce** favorablement sur l'opération "Cinéma en famille",

**Accorde** une subvention de fonctionnement de 32 000 €, dans le cadre d'un partenariat, au cinéma "Les 4 Delta" sis 81 avenue du Bac à La Varenne, géré par la société "Delta Exploitation SA", sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2015,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec la société "Delta Exploitation S.A.",

Majorité

2 absentions : (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT)

**18. Renouvellement de la labellisation du conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés**

**Autorise** le Maire à faire une demande de renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

**ANIMATIONS**

**19. Approbation de la convention et du règlement modifiant les tarifs concernant la participation des exposants lors de la manifestation "Saint-Maur Médiéval"**

**Approuve** le règlement modifiant les tarifs concernant la participation des exposants lors de « Saint-Maur Médiéval »

**Approuve** la convention de mise à disposition d'emplacement pour l'installation d'exposant lors de « Saint-Maur Médiéval »

Unanimité

**MARCHES PUBLICS**

**20. Appel d'offres ouvert pour la Fourniture de mobilier urbain - lots 1 à 7 - Année 2015**

**Dit** que la présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal n°50 en date du 30 Juin 2014 ;

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Fourniture de mobilier urbain - lots 1 à 7 - Année 2015, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

**21. Appel d'offres ouvert relatif à la régénération et au remplacement du charbon actif en grains des filtres de l'usine de production d'eau potable - année 2015**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Régénération et au remplacement du charbon actif en grains des filtres de l'usine de production d'eau potable - année 2015, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

**22. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de polychlorosulfate d'aluminium pour le prétraitement en production d'eau potable, au nettoyage des trois cuves de stockage et au nettoyage du circuit d'alimentation - lots 1 et 2 - année 2015**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Fourniture de polychlorosulfate d'aluminium pour le prétraitement en production d'eau potable, au nettoyage des trois cuves de stockage et au nettoyage du circuit d'alimentation. - année 2015, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

**23. Avenant n°1 au marché de Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 1 Articles de quincaillerie**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine Immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 1 Articles de quincaillerie conclu avec la Société LEGALLAIS BOUCHARD sise 7, rue d'Atalante. Csis à 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**24. Avenant n°1 au marché de Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 2 Matériel électrique**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 2 Matériel électrique attribué à la Société REXEL

France« COAXEL » sise 28, rue Jean Borel à 92250 LA GARENNE COLOMBES et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**25. Avenant n°4 au marché de Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 3 Matériel pour peintres, peinture et revêtement de sols (hors peinture routière)**

Approuve le projet d'avenant n°4 au marché relatif à la Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 3 Matériel pour peintres, peinture et revêtement de sols (hors peinture routière) conclu avec la Société AKZO NOBEL DISTRIBUTION sise 4, avenue de l'Industrie à 69960 CORBAS et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**26. Avenant n°1 au marché de Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 4 Matériel de plomberie, sanitaire et chauffage (hors arrosage automatique)**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 4 Matériel de plomberie, sanitaire et chauffage (hors arrosage automatique) conclu avec la Société SCHMITT NEY sise 32, Quai Marcel Boyer, BP 200 à 94203 IVRY SUR SEINE et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**27. Avenant n°1 au marché de Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 5 Matériaux de construction**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 5 Matériaux de construction conclu avec la Société MATERIAUX GUERY PERE ET FILS sise 21, Boulevard de Belleclasse à 94100 SAINT MAUR DES FOSSES et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**28. Avenant n°1 au marché de Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011, lot 6 Produits sidérurgiques**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 6 Produits sidérurgiques conclu avec la Société DESCOURS ET CABAUD IDF sise 31, Quai du Rancy, BP 22 à 94381 BONNEUIL SUR MARNE et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**29. Avenant n°1 au marché de Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 7 Bois, panneaux en bois et menuiseries pour le bâtiment**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 7 Bois, panneaux en bois et menuiseries pour le bâtiment conclu avec la Société BARILLET-FALGUIER sise ZAE rue des bâtisseurs à 91560 CROSNE et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**30. Avenant n°1 au marché de Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 8 Clés et accessoires pour organigramme**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 lot 8 Clés et accessoires pour organigramme conclu avec la Société SILCA sise 94, Boulevard Richard Lenoir à 75011 PARIS et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**31. Avenant n° 1 au marché de Transport, réception et élimination de déchets ménagers divers hors ordures ménagères et issus de la déchèterie - Lot 1 Déchets non ménagers divers**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la Transport, réception et élimination de déchets ménagers divers hors ordures ménagères et issus de la déchèterie - Lot 1 Déchets non ménagers divers conclu avec la Société TAIS sise 26, avenue des Champs Pierreux à 92022 NANTERRE CEDEX et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**32. Avenant n° 1 au marché de Transport, réception et élimination de déchets ménagers divers hors ordures ménagères et issus de la déchèterie - Lot 2 Déchets ménagers spéciaux (DMS)**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la Transport, réception et élimination de déchets ménagers divers hors ordures ménagères et issus de la déchèterie - Lot N° 2 : Déchets ménagers spéciaux (DMS) conclu avec la Société TRIADIS SERVICES sise 49, avenue des Grenots, Parc d'Activités Sudessor à 91150 ETAMPES et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**33. Avenant n°3 au marché de Prestations de tri et conditionnement des déchets**

Approuve le projet d'avenant n°3 au marché relatif aux Prestations de tri et conditionnement des déchets conclu avec la Société TAIS sise 26, avenue des champs pierreux à 92022 NANTERRE CEDEX ayant pour objet :

- de prolonger la durée du marché de 3 mois soit jusqu'au 31 Mars 2015,
- d'augmenter le montant maximum hors taxes de 350.000 euros pour le porter à 1.150.000 euros hors taxes pour la période allant jusqu'au 31 Mars 2015 ;

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité  
36 Pour  
12 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIREIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

#### **COMMUNICATIONS**

**34. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

**35. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

La séance est levée à 23 h 15